



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 111639

Texte de la question

M. Dominique Raimbourg attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la réforme des études de masso-kinésithérapie lancée depuis 2007. Les besoins de santé de la population ont considérablement évolué et le kinésithérapeute doit acquérir plus de savoirs et de compétences. Soucieux de la qualité de leurs soins et de leur mission de santé, les étudiants en masso-kinésithérapie souhaitent donc l'ajout d'une 4e année d'étude (contre trois actuellement) pour atteindre un niveau master. Alors que nombre de pays suivent les recommandations de l'OMS en formant leurs professionnels en quatre ans, il semblerait qu'en France il soit envisagé de ramener à deux ans la durée effective de ces études. En conséquence, il lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour répondre aux attentes de ces futurs professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Raimbourg](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111639

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6470

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)